# Bienvenue à l'école Albert Camus



# contacts

**Directrice: Marie-Caroline PICHON** 

Courriel: ce.0693908y@ac-lyon.fr

Téléphone : 04 78 36 36 13

Blog: ecole-camus.blogs.laclasse.com

#### notre école

#### Nombre de classes: 7

#### Des élèves aux compétences diverses :

- √ élèves à cursus ordinaire
- √ élèves en horaires aménagés danse CHAD
- √ élèves en horaires aménagés instruments CHAM

#### Deux sites d'enseignement :

- √ école Albert Camus
- √ conservatoire à rayonnement régional pour les HA

#### Horaires de l'école

Matin: de 8h45 (ouverture des portes à 8h35) à 12h00

Après-midi: de 14h00 (ouverture des portes à 13h50) à 16h45

# Merci de respecter impérativement les horaires pour des raisons de sécurité

Attention il n'y a pas de garderie du matin au conservatoire pour les élèves CHAM et CHAD

# bonne année à tous



#### Calendrier des vacances scolaires

Rentrée des élèves: lundi 04septembre

Vacances de Toussaint: du vendredi 20 octobre 2023

après la classe au lundi 06 novembre au matin

Vacances de Noël: du vendredi 22 décembre 2023 après

la classe au lundi 08 janvier 2024 au matin

Vacances d'hiver: du vendredi 16 février 2024 après la

classe au lundi 04 mars au matin

Vacances de Printemps: du vendredi 12 avril 2024 après

la classe au lundi 29 avril au matin

Pont de l'ascension: le jeudi 09 mai et le vendredi 10 mai

sont fériés

Vacances d'été: vendredi 05 juillet 2024 après la classe

# Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré en fonction du nouveau règlement départemental. Il est voté chaque année en Conseil d'école.

Des règles de vie communes au temps scolaire et périscolaire ont été mises en place. Merci de les lire avec vos enfants

### Décharge de direction

#### Jour de décharge de la directrice: vendredi

✓ Pour rencontrer la directrice prendre impérativement rendez-vous

#### Attention il n'y a pas de secrétaire à l'école

✓ Lorsque la directrice est en classe (lundi, mardi et jeudi), en réunion ou absente de son bureau, merci de sonner à l'interphone de la cantine ou revenir pendant les heures d'ouverture des portes.

#### Merci de votre compréhension

## Les associations de parents d'élèves

✓ **FCPE:** conseil.camus-lyon5@fcpe69.fr

Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu début octobre. Si vous souhaitez devenir représentant de parents, nous vous proposons de remplir le bulletin d'adhésion. Une réunion aura lieu le **12 septembre à 18h à l'école.** 

#### Assurance scolaire

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident. Vous devez donc fournir dès la rentrée, à l'enseignant(e) de votre enfant, une attestation certifiant que celui-ci est bien assuré durant toute l'année scolaire 2023-2024.

#### Matériel individuel

Les élèves doivent toujours être en possession du petit matériel, en bon état, dont la liste vous est remise en début d'année.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité. Merci de les couvrir. En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le manuel ou le livre concerné.

# Absence d'un enseignant

En cas d'absence d'un enseignant, la directrice prévient les services de l'Inspection Académique qui envoie si cela est possible, un remplaçant. Dans le cas contraire, votre enfant sera accueilli dans une autre classe.

En cas de pandémie, les mesures sanitaires seront appliquées et l'accueil de votre enfant pourra être refusé. Dans ce cas, vous serez averti dans les plus brefs délais.

#### Relations famille-école

Le cahier de liaison sert de communication entre vous et les enseignants et est systématiquement daté et signé par chacun.

L'usage de la messagerie électronique est souvent utilisée par l'école. Merci de bien vouloir indiquer tout changement d'adresse mail à la directrice et à l'enseignant(e).

Les enseignants et la directrice reçoivent sur rendez-vous. Merci de bien vouloir l'utiliser dans ce cas.

Une réunion de rentrée pour la classe de votre enfant se tiendra courant septembre. Votre présence y est très vivement souhaitée.

### **Education physique et sportive**

Les séances de sport sont obligatoires pour tous les élèves, En cas de nécessité, un certificat de dispense temporaire peut être délivré par votre médecin.

#### **Parasites**

Aucune école n'est à l'abri des poux. Nous vous remercions par conséquent d'être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et, le cas échéant, en traitant sa chevelure et en prévenant l'école.

# Les Aides pédagogiques complémentaires et le RASED

✓ Les APC sont proposées sur le temps de l'interclasse, le matin, le midi ou le soir par les enseignants de l'école

- Les aides spécialisées:
- Concernent des élèves à besoins particuliers
- Sont proposées sur le temps de classe
- Aides pédagogiques ou rééducatives dispensées par le RASED (enseignants spécialisés de l'Education Nationale)

En cas d'accident

L'obligation des membres de l'équipe enseignante consiste à rechercher une mise en relation rapide des parents de l'élève avec les professionnels de santé :

- ✓ L'enseignant avertit téléphoniquement le 15
- ✓ Il contacte la famille
- ✓ Dans des situations d'urgence, le transport des élèves est effectué par le SAMU, les pompiers ou des ambulanciers.

# Inscription Ville de Lyon

Afin de pouvoir bénéficier de la garderie du matin, du restaurant scolaire et des activités périscolaires du soir et du mercredi:

Inscription obligatoire sur le site de la Ville de Lyon: <u>Lyon.fr</u>

#### Le Service médico social

#### Le service médico-social est composé:

√ du Médecin scolaire: Claire BOLZE:

#### claire,bolze@mairie-lyon.fr

√ de l'infirmière scolaire: Valérie DUC:

tel: 06.99.22.79.40 valerie.duc@mairie-lyon.fr

- ✓ de l'assistante sociale: Virginie Jeloyan <u>virginie.jeloyan@mairie-lyon.fr</u>
- ✓ De la psychologue scolaire: Marie-Laure Guillaud tel: 04.78.25.57.59 marie-laure.guillaud@ac-lyon.fr

En cas de problème de santé (allergie, asthme,...) ou de traitement, le signaler sur les fiches de renseignements à destination du médecin scolaire. Dans ce cas, il faudra mettre en place un **P**rojet d'**A**ccueil Individualisé.

## Fréquentation scolaire

Nous vous rappelons l'obligation de scolarité de votre enfant.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, en cas d'absence de votre enfant, merci de bien vouloir :

- Prévenir le matin même avant 8h par téléphone
- Justifier ultérieurement par écrit dans le cahier de liaison en fournissant le motif d'absence.

#### Le restaurant scolaire

Référente coéducation: Mme PICHON 04.78.36.36.13 prim5.camus@mairie-lyon.fr

En cas d'annulation ou de modification:

- avant 8 heures, uniquement sur le répondeur de l'école
- Deux jours de classe en amont (voir règlement de la ville de Lyon)

#### Garderies du matin - études surveillées du soir

Garderie du matin: à partir de 7h50 (plus d'enfant accepté après 8h20) jusqu'à 8h35

Etudes surveillées: uniquement pour les CM1 et CM2 de 16h45 à 17h30

Référente coéducation: Mme PICHON

04.78.36.36.13

prim5.camus@mairie-lyon.fr

# Activités périscolaires du soir

Assurées sous la responsabilité du Centre Social de Saint Just

Accompagnement scolaire cycles 2 et 3: de 16h45 à 18h30

Responsable: Nicolas GONZALEZ 07.49.70.71.73 a.sco@csstjust.fr

Après la classe: de 16h45 à 17h30 La fin d'aprèm': de 17h30 à 18h30 Le mercredi matin: de 8h30 à 12h

Responsable: Mélanie CLEON

06.62.22.28.80 enfance@csstjust.fr

En cas d'annulation ou de modification:

Contacter le Centre Social et mettre un mot dans le cahier de liaison de votre enfant

ATTENTION pour des raisons de sécurité aucun enfant n'est pas autorisé à sortir seul de l'établissement.

### La fiche de renseignements et d'urgence

- ✓ A relire attentivement en début d'année.
- √ A compléter ou modifier en rouge si nécessaire
- ✓ renseigner le code socio professionnel (obligatoire)
- ✓ A rendre à l'enseignant de votre enfant
- ✓ Penser à réactualiser les informations en cas de changement en cours d'année